



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 2 juillet 2024 à 8 h 45 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Simon Rousseau, directeur général, et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe.

CE-2024-462*

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque important de plateaux sportifs et communautaires dans le secteur ouest de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre 2022, le comité plénier autorisait le trésorier à puiser 1 000 000 \$ pour le financement des étapes préalables à la réalisation du projet (PFT/concepts) à partir d'un règlement d'emprunt à être adopté pour la construction d'un complexe multifonctionnel (CP-SLSDC-2022-41);

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux orientations d'un bâtiment de niveau 3, aux principes directeurs et respecte la vision déployée dans le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a travaillé de juin 2023 à avril 2024 sur le programme fonctionnel et technique, réalisant l'échéancier donné pour le mandat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le projet de construction d'un complexe multifonctionnel et autorise le décret des travaux à cet effet;
- d'autoriser le trésorier à préparer un règlement d'emprunt de 227 800 000 \$ pour le projet de construction du complexe multifonctionnel financé par :
 - 84,0 M\$ au bloc A pour les trois glaces communautaires;
 - 15,5 M\$ au PIVP pour la quatrième glace supplémentaire;
 - 128,3 M\$ à même les fonds disponibles au bloc D.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2024.

Adoptée

CE-2024-463*

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE GUY-SANCHE

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a entrepris de développer prioritairement trois projets de bibliothèque, soit Donaldda-Charron (inaugurée en 2020), Lucy-Faris (en construction) et Guy-Sanche;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Guy-Sanche complèteront la phase 1 du plan de déploiement des bibliothèques de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à la bibliothèque Guy-Sanche doubleront sa superficie (superficie nette de 2 000 m² à 4 000 m²) et qu'ils visent à concevoir une bibliothèque de type troisième lieu avec une offre de services améliorée, un support technologique accru, une diversification et une mise en valeur des collections et de l'animation, en arrimage avec l'accroissement démographique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2023-538 du 4 juillet 2023, a approuvé le projet ainsi qu'un emprunt de 45 431 691 \$ pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une présentation au comité plénier du 9 avril 2024 dans le cadre d'une synthèse des projets du Bloc D visant à prioriser ces derniers;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour des coûts des travaux a été effectuée et que ceux-ci ont été réévalués à 46 800 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière pouvant atteindre 11 526 638 \$ et qui pourra, si elle est accordée, réduire l'emprunt contracté par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les investissements consentis par le conseil municipal pour les bibliothèques Donaldda-Charron, Lucy-Faris et Guy-Sanche contribueront à améliorer les services aux citoyens et le rendement de la Ville au rapport de BiblioQUALITÉ :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à préparer un règlement d'emprunt de 46 800 000 \$ pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque Guy-Sanche financé par l'enveloppe du Bloc D;
- d'autoriser le trésorier à prévoir aux règlements d'emprunts à être adoptés une disposition permettant d'appliquer toutes subventions ou toutes contributions en lien avec ce dossier à la réduction de l'emprunt décrété par ces règlements;
- d'autoriser le trésorier à utiliser, au besoin, une partie du financement comptant disponible au Bloc D pour payer certaines dépenses de ce projet, et à diminuer par conséquent la portion du projet financé par emprunt.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2024.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^{re} CAMILLE DOUCET-CÔTÉ
Greffière adjointe
Comité exécutif